

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE MERE EGLISE

REUNION DU 9 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Mère-Eglise, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur QUETIER, Maire.

Etaient présents : M. QUETIER, M.VOISIN STEPHANE, M.LACOTTE, MME HEBERT
MME MARAIS, M. DROUET, MME HASLEY, M.VOISIN HERVE, MME MARIE, MME LEFEVRE, M. BUSSEROLLES.

Absents excusés:

M. CONTENTIN ayant donné pouvoir à MME MARAIS
M. PALFREYMAN ayant donné pouvoir à M. QUETIER
MME JORET ayant donné pouvoir à M DROUET
MME BUZE ayant donné pouvoir à MME HEBERT
MME MICHEL ayant donné pouvoir à M. VOISIN
MME MAURER ayant donné pouvoir à M. LACOTTE
M. SANTINI
M. HASLEY,

Absents:

Convocation : 01/04/2015

Affichage : 01/04/2015

34/2015– COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE :

Le compte administratif de la Commune est établi comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Recettes	1 439 923.69	Recettes	1 627 071.45
Dépenses	1 318 360.73	Dépenses	1 494 498.84
Excédent exercice 2014	121 562.96	Excédent exercice 2014	132 572.61
Excédent antérieur	193 306.62	Excédent antérieur	108 733.19
Excédent au 31/12/2014	314 869.58	Résultat 31/12/2014	241 305.80
		Solde restes à réaliser 2014	141 627.60
		Excédent de financement	382 933.40

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte administratif 2014 de la Commune

35/2015 COMPTE DE GESTION 2014 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 de la Commune.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le compte de gestion 2014 de la Commune ;

36/2015 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - COMMUNE

Suite à l'approbation du compte administratif, le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats comme suit :

Fonctionnement (002)	314 869.58€
Investissement (001)	241 305.80€

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'affectation des résultats

37/2015 – CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire propose de conserver les taux de :

- **11.12 pour la TH ;**
- **17.62 pour le Foncier Bâti**
- **35.01 pour le Foncier Non Bâti**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux de référence pour 2015 en prenant le produit attendu soit 407 034€.

38/2015 – DUREE DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire indique que la Commune de Sainte-Mère-Eglise n'est pas tenue d'amortir ses immobilisations puisque seules les communes de plus de 3500 habitants sont soumises à cette obligation.

Néanmoins, il propose d'amortir certaines immobilisations.

Il rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (Valeur toutes taxes comprises) ;
- La méthode retenue est la méthode linéaire,
- La durée est fixée par l'assemblée délibérante,

Monsieur le Maire propose les durées d'immobilisations suivantes à partir du 1^{er} janvier 2014 :

Biens	Durée d'amortissement proposée
Logiciels	1 an
Petit équipement inférieur à 500€	1 an
Subvention d'investissement versée	1 an
Voitures, camions et équipements	5 ans
Informatique	3 ans

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les durées d'amortissement telles que présentées ci-dessus.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE les durées d'amortissement proposées,

39/2015 –ADHESION AU FAJ

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au FAJ pour l'année 2015.

La contribution est fixée à 0.23€ par habitant soit 0.23€ x 1625 habitants = 373.75€

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de renouveler l'adhésion au FAJ au titre de l'année 2015 pour un montant de 373.75€
- DIT que la dépense sera inscrite au BP 2015.

40/2015 –ADHESION AU FSL

Monsieur le maire propose de renouveler sa participation au FSL pour l'année 2015.

La contribution est fixée à 0.60€ par habitant soit 0.60€x1625 habitants = 975€

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de renouveler l'adhésion au FSL au titre de l'année 2015 pour un montant de 975€
- DIT que la dépense sera inscrite au BP 2015.

41/2015 – BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

Section de Fonctionnement

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal les propositions de la commission de finances en précisant que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement ont été cernées au mieux sans être sous estimées et que les recettes ont été ajustées en fonction des résultats de l'année précédente.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 577 250€**

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	
11	Charges à caractère général	467 560.00
12	Charges de personnel	622 706.54
022	Dépenses imprévues	20 000.00
023	Virement à la section d'investissement	110 000.00
042	Dotations aux amortissements	19 208.00
65	Charges de gestion courante	202 321.00
66	Charges financières	24 090.00
67	Charges exceptionnelles	111 364.46
Total		1 577 250.00

RECETTES	FONCTIONNEMENT	
002	Excédent antérieur reporté	314 869.00
013	Atténuations de charges	29 000.00
70	Produits des services	38 500.00
73	Impôts et taxes	606 415.00
74	Dotations et participations	537 558.00
75	Autres produits gestion courante	48 000.00
77	Produits exceptionnels	500.00
042	Amortissement des subventions	2408
Total		1 577 250.00

Section d'Investissement

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 068 874.00€**.

Il est précisé que ce budget comprend les restes à réaliser.

DEPENSES	D'INVESTISSEMENT	
020	Dépenses imprévues investissement	4 836.00
16	Remboursement d'emprunt	371 570.00
20	Immobilisation incorporelle	136 360.00
21	Immobilisations corporelles	985 396.00
23	Immobilisations en cours	570 712.00
Total		2 068 874.00

RECETTES	D'INVESTISSEMENT	
001	Solde d'exécution reporté	241 305.00
021	Virement de la section de fonct	110 000.00
024	Produits des services	159 000.00
040	Opération d'ordre entre section	19 208.00
10	Dotations fonds divers réserves	180 000.00
13	Dotations et participations	557 933.00
16	Emprunts et dettes assimilées	801 428.00
Total		2 068 874.00

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le budget primitif 2015 tel que présenté.

42/2015 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Monsieur VOISIN, Maire Adjoint précise avoir examiné les demandes de subventions dans le cadre de la Commission et propose au Conseil l'attribution suivante :

CREDITS	2014	Proposition d'attribution pour 2015
Amicale Pompiers	200.00€	200.00€
Anciens combattants	150.00€	150.00€
Club des Aînés	150.00€	150.00€
Croix rouge locale	150.00€	150.00€
Football Club	1800.00€	1800.00€
Handicapés Montebourg ANEHP	100.00€	100.00€
Tennis de table	400.00€	600.00€

Gymnastique volontaire	200.00€	200.00€
Société Hippique	0€	1000€
MVCG	0€	1200€
Maison de la paix	500€	500.00€
Judo	0€	300€
Prévention routière	100.00€	100.00€
Comité des fêtes	800.00€	1000.00€
Banque alimentaire	600.00€	600.00€
Tennis club	400.00€	600.00€
Conciliateur de justice	50.00€	50.00€
Chasse	100.00€	100.00€
MFR Coutances	0€	50.00€
MFR Saint-Sauveur Lendelin	0€	50.00€
Comité des parents d'élèves	500.00€	500.00€
TOTAL	6 200.00€	9400.00€

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention de 5000€ au CCAS.

Le Conseil Municipal, après examen préalable de la Commission de Finances et Animation Culturelle, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de voter les subventions suivantes à partir des crédits (20 000 €) du BP 2015 à l'article 65738.

43/2015 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - ASSAINISSEMENT

Le compte administratif assainissement est établi comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Recettes	197 439.82	Recettes	236 710.65
Dépenses	136 298.10	Dépenses	150 776.43
Excédent exercice 2014	61 141.72	Excédent exercice 2014	85934.22
Excédent antérieur	60 654.40	Excédent antérieur	-153 183.44
	61 141.72		

Excédent au 31/12/2014		Résultat 31/12/2014	-67 249.22
		Besoin de financement	-67 249.22

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte administratif 2014 pour l'assainissement ;

44/2015 - COMPTE DE GESTION 2014 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 de l'assainissement.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le compte de gestion 2014 de l'assainissement ;

45/2015 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - ASSAINISSEMENT

Suite à l'acceptation du compte administratif, le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats

- soit **61 141.72€** en investissement au compte 1068 et **67 249.22€** au compte 001 en dépenses d'investissement.
- 0€ au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Le financement complémentaire du besoin de financement en investissement sera assuré par l'exercice 2015 soit la différence arrêtée à la somme de 6 107.50€

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE l'affectation des résultats 2014 de l'assainissement ;

46/2014 – BUDGET PRIMITIF 2015 - ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes et en dépenses à 217 919.00€

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	
011	Charges à caractère général	57 376.00
023	Virement à la section d'investissement	50 822.00
042	Dotations aux amortissements	80 835.00
65	Autres charges gestion courante	10 053.00
66	Charges financières	18 833.00
Total		217 919.00
RECETTES	FONCTIONNEMENT	
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	184 904.00
77	Amortissement des subventions	33 015.00
Total		217 919.00

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 422 399. 00€

DEPENSES	D'INVESTISSEMENT	
001	Solde d'exécution d'inv reporté	67 250.00
040	Opération d'ordre entre section	33 015.00
16	Remboursement d'emprunt	107 314.00
21	Divers travaux	11 000.00
23	Immobilisation en cours	203 820.00
Total		422 399.00

RECETTES	D'INVESTISSEMENT	
021	Virement de la section d'exploitation	50 822.00
040	Opération d'ordre entre section	80 835.00
010	Dotations fonds Divers	61 142.00
16	Emprunt et dettes assimilées	200 000.00
23	Immobilisations en cours	29 600.00
Total		422 399.00

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le budget primitif 2015 assainissement tel que présenté.

47/2015 - COMPTE DE GESTION 2014 - CAMPING

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 du camping.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le compte de gestion 2014 du camping ;

48/2015 - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire indique que la Direction Générale des Finances Publiques l'a sollicité concernant l'admission en non-valeur d'un titre émis à l'encontre d'un pétitionnaire qui a déposé un permis de construire et n'a pas réalisé la construction. Il précise que la somme a très peu de chance d'être recouvrée puisque le pétitionnaire a fait l'objet d'un jugement d'effacement de dettes suite à une procédure de surendettement.

Il propose donc de procéder à l'admission en non-valeur de ce titre de 956€.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'admission en non-valeur du titre de 956€ émis à l'encontre d'un pétitionnaire.

49/2015 – RENOUELEMENT DU CLASSEMENT TOURISTIQUE DE LA COMMUNE DE SAINTE MERE EGLISE – DEMANDE DE DENOMINATION

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de demander le renouvellement de la dénomination Commune touristique pour la Commune de Sainte-Mère-Eglise accordée par le Préfet en 2010 pour une durée de 5 ans.

La Commune de Sainte-Mère-Eglise continue de remplir les conditions évoquées à l'article R133-32 du Code du Tourisme. De ce fait, elle peut demander le renouvellement, pour 5 ans, de la dénomination de Commune touristique.

En effet,

- Elle dispose d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire de la Commune,
- Elle organise en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés,
- Elle dispose d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la Commune telle que définie à l'article R 2151-1 du code général des Collectivités Territoriales est supérieur ou égal à 15% pour la Commune de Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de demander la dénomination de Commune touristique auprès du Préfet.

Cette demande sera effectuée par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, compétente sur cette question.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le dépôt d'une demande de dénomination de Commune touristique par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin,

Questions diverses

DEGREVEMENT FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique avoir reçu du SIAEP des factures présentant une surconsommation d'eau concernant l'Eglise et la salle des fêtes, surconsommation d'eau, liée à des fuites désormais réparées. Monsieur QUETIER demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent solliciter le dégrèvement de cette facture ou d'une partie.

Après échange de vue, il est proposé de solliciter le SIAEP.

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRACTIONS DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE

Ce point sera examiné lors du prochain Conseil municipal.

PROCHAIN CONSEIL :

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 mai 2015 à 20h30 en salle du Conseil.

Fait et délibéré à Sainte Mère Eglise,
Les jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme au Registre.

Le Maire,

M. VOISIN Stéphane

Mme MICHEL

Mme MAURER

M. CONTENTIN

Mme HASLEY

Mme MARIE

Mme JORET

Mme BUZE

Mme LEFEVRE

M. LACOTTE

Mme HEBERT

Mme MARAIS

M. DROUET

M. VOISIN HERVE

M. SANTINI

M. HASLEY

M. PALFREYMAN

M. BUSSEROLLES